

Al Isrâ wal Mi'râdj - L'ascension nocturne du Prophète

Introduction:

Je vous propose au travers de ces quelques lignes de revenir sur ce voyage extraordinaire effectué de par le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) : « **Al Isrâ** » (qui désigne le trajet effectué depuis la Masdjid-oul-Harâm jusqu'à la Masdjid-oul-Aqsâ de Jérusalem) et « **Al Mir'âdj** » (qui est l'ascension depuis cette dernière mosquée jusqu'au Trône d'Allah, au delà du septième ciel et du « Jjubier de la Limite »), communément appelé le Mi'râdj.

Selon l'opinion la plus répandue, ce voyage eut lieu la nuit du 27ème Radjab de la 10ème année de la mission prophétique. Il est à noter cependant que ce n'est pas là la seule opinion... Selon d'autres sources, le Mi'râdj aurait eu lieu pendant un des mois suivants: Ramadhân, Chawwâl, Rabioul Awwal ou Rabioul Akhar. Mais avant même d'aborder le récit en question, il est indispensable de rappeler certaines choses:

- La seule action particulière qui a été attribuée (**avec une chaîne de transmission présentant une sérieuse faille - « dhou'f »**) au Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) au sujet du mois de Radjab est la suivante: lorsqu'il voyait le croissant de lune marquant le début de ce mois béni, il récitait

**« Allâhoumma Bârik lanâ fi Radjaba wa Cha'bâna wa ballighnâ
Ramadhân »**

« Ô Allah ! Accorde-nous Ta bénédiction durant le mois de Radjab et de Cha'bân et fais nous parvenir au mois de Ramadhân. »

- La 27ème nuit du mois de Radjab ne renferme aucune vertu particulière par rapport aux autres nuits. Comme indiqué plus haut, il n'est même pas établi de façon formelle si le Mi'râdj a bien eu lieu à cette date. Le fait que, ni le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam), ni les Sahabas (radhia allâhou anhoum) n'aient pris le soin de consigner scrupuleusement la date du Mi'râdj

montre clairement qu'il n'y accordaient aucune importance particulière.

- En suivant l'éventualité que le Mi'râdj ait bien eu lieu durant cette nuit, il est important de rappeler (*comme le souligne Moufti Taqi Ousmani*) qu'elle s'est présentée en treize fois environ durant la vie du Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) (*le Messenger d'Allah (sallallâhou alayhi wa sallam) a quitté ce monde à peu près treize années après le Mi'râdj*), pourtant dans aucun Hadith il n'est mentionné qu'il (sallallâhou alayhi wa sallam) n'ait célébré d'une façon quelconque cette occasion. De même, des Compagnons (radhia allâhou anhou) sont restés encore en vie pendant environ soixante à soixante-dix années après le départ du Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) de ce monde et ils n'ont, eux non plus, jamais célébré la nuit du Mi'râdj tout au long de cette période.

La 27ème nuit du mois de Radjab ne possède ainsi aucune vertu particulière. Il n'y a aucun acte d'adoration spécifique (*salât, jeûne...*) qui est lié à cette date précise (*ou au mois de Radjab en général*). Accorder plus d'importance à cette nuit par rapport aux autres pourrait être assimilé à un acte d'innovation (« *Bid'ah* »). La « *Bid'ah* » se définit comme suit: « **L'innovation (« *Bid'ah* ») consiste à accorder un statut religieux (ou à considérer comme une « *Sounnah* », ou même d'agir comme s'il s'agissait d'une « *Sounnah* ») à un acte qui n'est pas établi de façon explicite ou implicite du Qour'aane, qui n'a pas été pratiqué par le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) ou les Compagnons (radhia allâhou anhou) .** » Le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) a très sévèrement condamné **toute forme** de « *Bid'ah* ». Il disait à ce sujet: « **Toute « *Bid'ah* » est une perte et la perte mène en Enfer.** » Il est intéressant de noter la réaction de Hazrat Oumar (radhia allâhou anhou) lorsqu'il apprit, durant son Califat, que certaines personnes avaient commencé à jeûner la journée du 27ème Radjab, exprimant ainsi par leur acte une certaine vénération pour cette date. Il est donc rapporté que Oumar (radhia allâhou anhou) sortit de chez lui et força les gens qu'il rencontra à consommer quelque chose immédiatement devant lui, afin de s'assurer qu'ils n'avaient pas jeûné. Il voulait ainsi manifester clairement que cette date ne représentait rien d'exceptionnel en Islam.

Notons enfin que, bien que l'organisation d'un programme spécifique à la mosquée durant cette nuit du 27ème Radjab soit un acte permis en soi-même, cependant considérer la tenue de ce programme comme un devoir religieux est assimilé à une « *Bid'ah* ».

Venons-en à présent au récit du voyage nocturne du Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam).

Récit :

Le Prophète (sallallâhou alayhi wa sallam) raconte qu'une nuit, alors qu'il se trouvait à Makkah, le toit de sa maison se fendit et l'ange Djibrâïl (alayhis salâm) apparut et l'emmena devant la Ka'ba. Arrivé là-bas, il lui ouvrit la poitrine et y retira son cœur qu'il lava avec de l'eau de Zam-Zam. Puis, il lui apporta une coupe en or pleine de « Imân » et de « Hikmah » (*foi et sagesse*) et il endéversa le contenu dans sa poitrine, après quoi, il la referma. Il lui présenta ensuite comme monture un animal blanc, qui était plus petit qu'un mulet et plus grand qu'un âne. Une enjambée de cet animal couvrait une distance qui allait jusqu'où son regard pouvait porter. Le Prophète (sallallâhou alayhi wa sallam) monta donc sur l'animal et se rendit jusqu'à Jérusalem, première étape de son voyage.

Notes et commentaires :

Avant de continuer, je vous propose de revenir sur quelques éléments qu'il serait intéressant d'éclaircir:

- La première question qui se pose est de savoir pourquoi l'ange a-t-il fendu le toit de la maison, alors qu'il lui était possible d'entrer par la porte? Des oulémas avancent que, s'il n'est pas entré de la façon normale, c'était peut être pour montrer au Prophète (sallallâhou alayhi wa sallam) que tout ce qui allait se passer à partir de ce moment allait sortir de l'ordinaire et serait donc du domaine du surnaturel.
- La deuxième question qui se pose concerne l'utilisation faite par Djibrâïl (alayhis salâm) d'un ustensile en or, ce qui n'est pourtant pas autorisé en islam. À cette question, des oulémas répondent que la coupe en question venait de l'Au-delà. L'or dont l'utilisation est interdite en islam est celui de ce monde. Cette interdiction ne touche pas l'or de l'autre monde.
- Autre question qui se pose: La Tradition indique que cette coupe en or était pleine de foi et de sagesse. Pourtant ces deux choses sont immatérielles et ne possèdent aucune constitution physique... La réponse tient encore une fois dans le fait que ces deux éléments venaient de l'Au-delà; les sources musulmanes nous montrent de façon explicite que là bas, toute chose possède un aspect physique et matériel. Il est par exemple rapporté que la mort sera égorgée après le

Jugement Dernier, et elle aura à ce moment l'apparence d'un mouton. De même, le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) dit que certaines Sourates du Qur'aane seront matérialisées sous des apparences diverses le Jour Dernier.

Encore deux précisions:

- Certains affirment qu'il est possible que cette énième opération de la poitrine du Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) avait pour but, notamment, de le préparer physiquement à ce voyage en dehors de l'atmosphère terrestre.
- Le fait que Djibrail (alayhis salâm) n'ait pas apporté d'autre eau de l'Au-delà (*bien qu'il y ait pris une coupe*) pour laver le cœur du Prophète (sallallâhou alayhi wa sallam) et qu'il ait au contraire choisi d'utiliser l'eau de Zam-Zam, montre que celle-ci est la meilleure eau qui existe.

Récit :

Arrivé à Jérusalem, le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) s'y arrêta un instant pour accomplir deux rak'ates de salât. Après quoi, Djibrail (alayhis salâm) lui présenta deux coupes : l'une contenant du vin, l'autre du lait. Le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) choisit le lait et le but, sur quoi Djibrail (alayhis salâm) lui annonça qu'il avait fait le bon choix, celui qui était conforme à la nature primordiale humaine. Le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) s'éleva ensuite vers les cieux avec Djibrail (alayhis salâm). Arrivé au premier ciel, ce dernier demanda l'autorisation d'y accéder. On lui demanda de décliner son identité et celle de la personne qui l'accompagnait. Après qu'il eut répondu, on lui demanda si le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) avait été invité aux cieux. Quand il répondit par l'affirmative, l'ange responsable de l'accès au premier ciel les laissa entrer en leur présentant ses salutations. Là bas, le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) vit une personne assise, avec des ombres à sa droite et à sa gauche. Quand elle tournait sa tête à droite, elle riait et quand elle la tournait à gauche, elle pleurait. Cette personne s'adressa au Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) et lui souhaita la bienvenue. Le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) s'enquit auprès de Djibrail (alayhis salâm) au sujet de l'identité de cette personne. L'ange lui apprit qu'il s'agissait du Prophète Adam (alayhis salâm), et les ombres à sa droite étaient les âmes de ses descendants qui étaient destinés au Paradis, tandis que les ombres à sa gauche étaient les âmes de ceux qui étaient destinés à l'Enfer.

Le Prophète (sallallâhou alayhi wa sallam) continua alors son voyage et s'éleva

vers le second ciel. Pour y accéder, la même chose se répéta avec l'ange chargé d'y garder l'accès. Là bas, le Prophète (sallallâhou alayhi wa sallam) rencontra les deux cousins Issa (alayhis salâm) et Yahya (alayhis salâm). Après les avoir salués, il monta vers le troisième ciel où il rencontra le prophète Youssouf (alayhis salâm). Au quatrième ciel, il rencontra le Prophète Idriss (alayhis salâm) et au cinquième ciel, le Prophète Hâroun (alayhis salâm). Ce fut le tour de Moussa (alayhis salâm) au sixième ciel, et enfin, arrivé au dernier ciel il y vit le Prophète Ibrâhim (alayhis salâm), appuyé contre la « *Maison Peuplée* » (« *al baytoul ma'moûr* »). Il est dit dans certaines Traditions que, quotidiennement 70.000 anges se présentent à cet endroit, et après être passé une fois, ils n'ont plus la chance de revenir jusqu'au Jour Final.

Puis le Prophète (sallallâhou alayhi wa sallam) continua à monter jusqu'à atteindre le « *Jujubier de la Limite* » (*qui est ainsi appelé ainsi parce qu'aucune créature se trouvant en dessous ne peut la dépasser; de même, les créatures se trouvant au delà ne peuvent aller plus bas que ce point.*) Dans certaines *Ahâdîth*, le Prophète (sallallâhou alayhi wa sallam) décrit l'extraordinaire beauté du spectacle qui s'offrit à lui à ce moment.

Notes et commentaires :

Arrêtons-nous encore une fois, afin d'apporter quelques éclaircissements sur deux questions :

- Nous avons vu au cours du récit que le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) disait qu'Adam (alayhis salâm) avait à sa gauche des ombres qui représentaient les âmes des gens destinés à l'enfer. Pourtant, le Qour'aane affirme que les âmes des mécréants n'auront pas accès à l'Au-delà (« ***Pour ceux qui traitent de mensonges Nos enseignements et qui s'en écartent par orgueil, les portes du ciel ne leur seront pas ouvertes, et ils n'entreront au Paradis que quand le chameau pénètre dans le chas de l'aiguille.*** ») N'y aurait-il pas là une apparente contradiction ? La réponse est non : en effet, lorsqu'il est dit dans le Qour'aane que les âmes des mécréants n'auront pas accès au Ciel, cela concerne les âmes **après** la mort ; et ce que Adam (alayhis salâm) avait à sa gauche étaient les âmes des mécréants **avant** qu'ils ne viennent au monde.
- Dans les Traditions, il nous est enseigné qu'Allah a envoyé dans ce monde environ 124.000 Prophètes et Messagers. Pour quelle raison le Prophète

Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) n'a-t-il rencontré que ceux-là, parmi tant d'autres, lors de sa visite des cieux ? En guise de réponse, des savants avancent que ces rencontres avaient peut être pour but de faire savoir au Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) qu'il allait connaître des situations similaires à celles qui ont marqué l'existence de ces Messagers :

- Adam (alayhis salâm) avait dû quitter son lieu résidence premier à cause de son ennemi, *satan*. Le message adressé au Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) à travers sa rencontre avec ce Prophète (alayhis salâm) était (*peut être*) que, lui aussi, durant sa mission, serait amené à quitter sa ville natale à cause de ses ennemis... (*C'est effectivement ce qui se passa plus tard avec son émigration vers la ville de Médine.*)
- Avec les prophètes Issa (alayhis salâm) et Yahya (alayhis salâm), allusion était (*peut être*) faite aux épreuves qui allaient se présenter pour le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) de la part des enfants d'Israël. (*Encore une fois, des tensions apparurent effectivement avec les yahoûds durant la période médinoise; le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) fut même victime d'un certain nombre de tentatives d'assassinat de leur part (empoisonnement, ensorcellement etc...)*)
- Le Prophète Youssouf (alayhis salâm) avait fait l'objet de complots de la part de ses frères qui avaient voulu le perdre. Allah l'avait protégé et après quelques années lui avait donné le dessus sur eux. A ce moment, il ne s'était nullement vengé et s'était au contraire distingué en leur pardonnant leurs fautes et leurs erreurs. Le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) eut la même réaction envers ses ennemis qui avaient voulu le perdre; en l'an 8 de l'Hégire, lorsqu'il entra en vainqueur à Makkah, il reprit les propos de Youssouf (alayhis salâm) pour amnistier les mecquois, qui des années auparavant s'étaient acharnés contre lui pour l'éliminer; il leur dit : « **Pas de récrimination contre vous aujourd'hui ! Qu'Allah vous pardonne. C'est Lui Le plus Miséricordieux des miséricordieux.** »
- Le Qur'aane dit au sujet de Idriss (alayhis salâm): « **Et nous l'élevâmes à un haut rang.** » Il est possible que c'est cette position honorable dont il jouissait auprès d'Allah qui fut le point commun entre lui et le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) et qui occasionna leur rencontre lors du Mi'râdj.

- o Le Prophète Hâroun (alayhis salâm) avait essayé de protéger son peuple du polythéisme lorsque Moussa (alayhis salâm) l'avait désigné comme successeur en allant vers le mont Sinaiï. Malheureusement, une partie de son peuple ne l'écouta point, et ils adorèrent le veau d'or (**voir Sourate « Tâ-Hâ », versets 84 à 97**); à son retour, Moussa (alayhis salâm) ordonna que ces derniers soient tués pour les expier de leurs péchés (**voir Sourate » Al Baqarah « , verset 54**). Le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) allait, au cours de sa mission, connaître une situation similaire : en effet, il essaya lui aussi de sauver les gens de sa tribu de la perdition, mais la majorité d'entre eux refusèrent de le suivre au départ; l'Histoire nous montre qu'une partie d'entre eux furent tués lors de la première grande bataille de l'Islam en l'an 2 de l'Hégire, à Badr. Détail troublant : Il est dit que le nombre de personnes qui adorèrent le veau d'or (*et qui furent donc tués*) était de 70 000. Le nombre de mécréants qui perdirent la vie lors de la bataille de Badr était de 70...
- o La similitude entre le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) et le Prophète Moussa (alayhis salâm) se situe peut être au niveau des difficultés et des épreuves que tous deux durent supporter injustement de la part des gens. Il est rapporté dans les Hadiths, qu'une fois, alors que le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) venait de partager le butin obtenu à la suite d'une campagne militaire, une personne l'accusa de pas avoir fait preuve de justice dans son partage; le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) dit alors :« **Qu'Allah aie pitié de Moussa, il a été éprouvé plus que ceci et a fait preuve (à chaque fois) de patience.** » Ce Hadith montre clairement que le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam), lui-même, avait comparé sa situation à celle de Moussa (alayhis salâm) .
- o Dans la dernière rencontre avec le Prophète Ibrâhim (alayhis salâm) , allusion était peut être faite au Hadj que le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) aurait la possibilité d'effectuer avant de quitter ce monde, Hadj qu'il put accomplir en l'an 10 de l'Hégire (« *Hadjat-oul-Wada'* »). (*Certains spécialistes de l'interprétation des rêves indiquent que le fait de voir Ibrâhim (alayhis salâm) en rêve peut être interprété comme une annonce bienheureuse que l'on aura l'opportunité d'effectuer le Hadj.*)

Récit :

Le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) dépassa le « Jujubier de la limite » et continua d'avancer. Il put alors visiter le Paradis et il vit aussi l'Enfer. Ensuite, il parvint à une plaine, où il entendit le crissement des plumes qui écrivaient. En fait, il s'agissait de l'endroit où certains anges recopient les décrets divins de la « Table Gardée », afin de les transmettre à d'autres anges, responsables de l'organisation de l'Univers.

Après quoi, le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) rencontra Allah. Il reçut les trois présents suivants de Sa part :

- Les cinquante prières quotidiennes.
- Le contenu des derniers versets de la Sourate Al Baqarah, dans lesquels Allah manifeste Sa miséricorde et Sa bonté à l'égard de la Communauté du Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) .
- La promesse que celui qui mourrait sans donner d'associés à Allah verrait tous ses péchés pardonnés (*c'est à dire qu'une telle personne ne resterait jamais éternellement en Enfer, même s'il est possible qu'il y entrera pour quelque temps en guise de purification.*)

Le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) prit le chemin du retour, et c'est alors qu'il rencontra à nouveau Moussa (alayhis salâm). Celui-ci lui demanda ce qu'il avait reçu de la part d'Allah. Lorsque le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) lui parla des cinquante prières quotidiennes, Moussa (alayhis salâm) intervint immédiatement et conseilla au Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) de retourner auprès d'Allah afin d'obtenir une réduction du nombre de ces prières. En fait, cette proposition qu'il fit était motivée par l'expérience douloureuse qu'il avait connue avec son peuple au sujet de la prière rituelle: bien que leur nombre fut nettement moins important pour eux (*elles étaient au nombre de deux, selon certaines sources*), cela n'empêcha pas les israélites de se montrer très négligeant à leur égard...

Suivant donc le conseil de Moussa (alayhis salâm) , le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) retourna auprès d'Allah afin de demander une réduction du nombre des *salât*; réduction qui lui fut accordée, le nombre de prières étant ramené à quarante cinq. Sur le chemin du retour, Moussa (alayhis salâm) conseilla au Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) de demander une diminution supplémentaire; celui-ci retourna à nouveau auprès d'Allah. Cette scène se répéta un certain nombre de fois, jusqu'à ce que le nombre de *salât*

atteigne cinq; après quoi, le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) expliqua à Moussa (alayhis salâm) qu'il n'osait plus demander une allégement supplémentaire. C'est alors qu'une voix se fit entendre et proclama: « **J'ai confirmé Mon commandement et J'ai allégé le fardeau de Mes serviteur.** » Ce qui sous entendait que, malgré la réduction du nombre des prières, la récompense attribuée resterait celle promise initialement pour les cinquante *salât*. Ensuite, le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) effectua le voyage en sens inverse et revint à la Mecque la même nuit.

Commentaires et conclusion:

Tel est donc en résumé le récit de ce voyage extraordinaire et miraculeux effectué par le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam). Il y a naturellement un grand nombre de leçons et d'enseignements à retirer de cet événement, mais nous nous contenterons pour notre part d'en relever une seule: celle de l'humilité. Il ne faut pas oublier que Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) se distingue des autres Messagers par l'obtention de deux faveurs spécifiques. L'une de ces faveurs a été reçue dans ce monde: il s'agit justement du Mi'râdj. La seconde, le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) la recevra le Jour Final: il s'agira de la Grande Intercession (« *ah chafâ'atoul koubrâ* »), sans laquelle le Jugement Dernier ne débutera pas. D'après certains oulémas, ces deux faveurs, le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) les a reçues à cause de son humilité:

- Pour avoir toujours été humble envers toutes les créatures malgré la position élevée dont il jouissait, Allah lui accordera l'honneur exclusif d'intercéder auprès de Lui afin qu'Il commence le Jugement Dernier.
- Pour le récompenser d'avoir été toujours humble à Son égard, Allah l'a élevé, lors de la nuit du Mi'râdj, vers des sommets qu'aucun autre être au monde n'a pu atteindre ... Le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) ne disait-il pas: « **Celui qui se montre humble pour Allah, Allah l'élèvera** » ?

Cette leçon d'humilité, on peut la percevoir aussi lorsqu'on médite sur l'immensité de la Création d'Allah (*dont une partie a été dévoilée lors du Mi'râdj*)... une Création à l'échelle de laquelle nous ne représentons pratiquement rien... C'est pourquoi, il ne nous appartient pas de nous montrer orgueilleux. Le Qour'aane nous interpelle en ce sens, et nous invite à toujours nous positionner par rapport aux autres éléments de la création d'Allah:

« **Et ne foule pas la terre avec orgueil : tu ne sauras jamais fendre la terre**

et tu ne pourras jamais atteindre la hauteur des montagnes ! »

Il ne faut pas oublier que bon nombre de péchés que l'Islam réproouve sévèrement (*comme le mépris d'autrui...*) ne sont rien d'autre que des fruits amers du sentiment d'orgueil. Le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) disait en ce sens: « ***N'entrera pas au paradis celui qui a, ne serait ce une quantité minime, d'orgueil dans son cœur. »*** »

Qu'Allah nous protège tous de ce péché mortel, et place au plus profond de notre être une grande humilité, à l'image de celle qui animait le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam).

Âmine !

<https://muslimfr.com/al-isra-wal-miradj-lascension-nocturne-du-prophete/>